



Déploiement de PRISME dans le Grand-Est : un échec cuisant

En développement depuis plusieurs années, et après plusieurs reports imposés par une fiabilité plus que relative, le logiciel PRISME, censé remplacer le logiciel APPI et offrir des fonctionnalités plus performantes – ou à tout le moins équivalentes - aux magistrats de l'exécution de l'application des peines et de l'exécution des peines, aux greffier·es, aux personnels administratifs et aux personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) a été déployé à titre expérimental depuis le 15 avril dans le Grand-Est.

Très vite, cette expérimentation a semé la désolation chez l'ensemble de ces professionnels, qui ont vu leur charge de travail augmenter et leur quotidien insécurisé voire paralysé par une démultiplication des actes professionnels, du fait d'un logiciel ni opérationnel, ni finalisé, ne remplissant pas son rôle d'aide et de support. Les dysfonctionnements étaient tels que, devant l'impossibilité de rectifier le tir, la direction des services judiciaires a rapidement permis aux services de l'application des peines de revenir à l'utilisation de l'ancien logiciel APPI.

Néanmoins, et malgré de nombreuses alertes quant au mal-être et au désarroi des professionnels, l'administration s'est entêtée à poursuivre cette expérimentation catastrophique dans les SPIP, mettant ainsi en péril la santé et la sécurité de ses personnels. Ces derniers ont en effet dû faire face à :

- des données fausses ou incomplètes ne permettant pas de prendre en charge et de créer les mesures de manière fluide et sereine ;
- une absence de notifications visant à alerter des nouveaux notes et rapports transmis, mettant à mal la communication avec les services de l'application des peines ;
- une illisibilité des situations pénales et absence de visibilité de certaines mesures faisant courir le risque d'erreurs ;
- une démultiplication du nombre de manipulations pour éditer un courrier, une convocation.

Il aura fallu trois longues semaines pour que l'administration prenne enfin la décision nécessaire à la sauvegarde de la santé des personnels. Le 2 mai, la direction de l'administration pénitentiaire et la direction des services judiciaires ont enfin décidé de suspendre l'expérimentation du logiciel PRISME et le rétablissement de l'accès du logiciel APPI, seul à même, en l'état, d'assurer un travail fiable et sécurisant. Désormais, seuls le SPIP et le tribunal judiciaire de Thionville verront l'expérimentation se poursuivre.

Nous, CGT Insertion Probation, CGT Services Judiciaires et Syndicat de la magistrature, nous satisfaisons que les alertes aient été entendues et resterons néanmoins vigilants à ce que le soutien, les renforts et les correctifs du logiciel nécessaires soient apportés aux services de Thionville pour que l'expérimentation se passe dans de meilleures conditions.

Nous nous veillerons également à ce que le temps utile soit pris avant un éventuel déploiement national, pour que le logiciel réponde enfin aux besoins professionnels des différents services et cesse de mettre à mal les conditions de travail.